

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021**  
**Séance ordinaire n° 4/2021**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

**Excusés** : MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle ; CORRE Laurent en retard

**Secrétaire de séance** : FRISOT Carole

**Date de la convocation** : 26 avril 2021

### **INTERCOMMUNALITE**

**1- SIEL** : information sur les objets connectés

Mme le Maire explique que le SIEL a évoqué la possibilité de poser 2 antennes Très bas débit sur la commune. Une première est déjà installée sur le point de mutualisation THD42. Elle permet de couvrir la commune en réseau Très Bas Débit. Une seconde pourrait être posée selon les besoins sur les bâtiments communaux (clocher de l'église, local voirie, local réseau de chaleur). Dans ce cas il convient de prendre une délibération autorisant la pose d'une antenne et signer à l'avenir une convention d'hébergement avec le SIEL pour l'utilisation d'objets connectés.

Les objets connectés qui peuvent fonctionner en TBD peuvent être des alarmes, des indicateurs de remplissage cuve fioul, des détecteurs de fumée connectés...

Les élus acceptent à l'unanimité et proposent que cette antenne soit positionnée sur le bâtiment voirie.

**2- Pacte de gouvernance** :

20h15 arrivée de CORRE Laurent

Mme le Maire rappelle que les élus municipaux des communes membres de Roannais Agglomération ont manifesté la volonté d'adopter un Pacte de gouvernance. Une démarche participative a été initiée avec la constitution d'un groupe de travail représentatif de toutes les communes membres de Roannais Agglomération. Ce groupe de travail a permis de produire le texte définitif du Pacte de gouvernance qui est proposé au vote du conseil communautaire. Le Pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire et d'instaurer une conférence des territoires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **VOIRIE**

**3- Travaux kiosque étang** ;

M. Jeneste expose que l'aménagement est quasi terminé. Les piliers restent à poser. Une table sera installée prochainement.

**4- Parking Belle Campagne**

Les élus consultent les 2 esquisses établies par l'atelier du Ginko et donnent leurs avis.

Une réunion aura lieu sur place le mardi 4 mai en présence de Mme Poussin.

**5- Travaux caveau au cimetière**

M. Jeneste rappelle aux conseillers qu'au mois de décembre 2020 un devis d'un montant de 519.01€ a été accepté afin de sécuriser la concession n° 131 appartenant à la commune. Il s'agissait de rénover la sépulture et démonter la stèle. Suite à cette intervention courant avril, il s'avère que des travaux complémentaires sont nécessaires. Il s'agit d'évacuer la dalle du caveau qui menace de s'effondrer. Montant du devis 925€ TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

**6- Travaux divers** :

M. Jeneste informe que pour le marché voirie 2021, 9 dossiers ont été retirés pour l'instant. La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi 21 mai 12h.

Divers travaux de réfection de voirie seront réalisés notamment sur les pavés dans la rue du commerce et devant le monument aux Morts.

**7- Lutte ragondin et rats musqués : adhésion**

Mme le Maire explique que les ragondins et rats musqués peuvent occasionner des dégâts importants sur les plans et cours d'eaux naturels ainsi que sur les espaces aménagés.

Le groupement départemental de lutte de la Loire organise des actions visant à limiter les populations de ces rongeurs. Le piégeage qui peut s'effectuer toute l'année est le seul moyen permettant cette régularisation. L'encadrement du piégeage est assuré par un technicien spécialisé de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

Le groupement de lutte a décidé de maintenir une « prime à la queue » pour la capture des ragondins et des rats musqués pour l'année 2021.

Mme le Maire propose d'adhérer à ce groupement, pour un montant annuel est de 200€.

Le conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

## ECOLE, SPORT, LOISIRS

### 8- *Feux d'artifice :*

Mme Déplace informe les conseillers que les feux d'artifice sont prévus le 10 juillet.

Le devis initial de la société l'Etoile est de 1809.48 TTC

Le partenariat signé donne accès à 7% de produit en plus soit 6 bombes cracker ainsi qu'à une remise de 5%. Ainsi, le montant de la prestation pour 2021 est donc de 1719€ TTC

Le conseil accepte le devis à l'unanimité

### 9- *Tiers lieu : présentation du projet Familles Rurales*

Mme Déplace explique que la directrice de l'AFR est venue présenter le projet Tiers Lieu : il s'agira d'un lieu collectif et ouvert, espace pour se retrouver faire émerger des idées, des projets des expériences.

Ce tiers lieu se trouvera dans les anciens locaux de la Teyssonne au Crozet.

Un projet de trocs de vêtements a émergé et devrait se mettre en place prochainement.

### 10- *Bibliothèque : achat de mobilier complémentaire*

La bibliothèque a ouvert jeudi 29 avril dans les nouveaux locaux. Des équipements manquent pour l'espace enfant.

Mme Déplace a établi une liste d'équipements. Le montant de ces achats est d'environ 650€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 11- *Organisation du temps scolaire 2021/2022*

La direction de l'académie demande à chaque commune de se prononcer sur les horaires des établissements scolaires. Mme le Maire propose de conserver la semaine à 4 jours, pour lesquels les horaires sont 8h30-11h45 13h45-16h30.

Le conseil accepte à l'unanimité

### 12- *Fermeture école semaine 14 – remboursement cantine*

Conformément aux mesures gouvernementales, l'école a fermé 3 jours avant les vacances scolaires, du mardi 6 au vendredi 9 avril 2021. Le service de restauration scolaire n'a donc pas été assuré ces 3 jours.

La facturation intervenant à terme échu, Mme le Maire propose

- la non facturation des repas non pris du 6 au 9 avril, en fonction du régime de l'élève, au tarif de 3.55€ le repas
- la non facturation des repas qui ne seraient pas pris pour le motif de fermeture de classe, suite à la présence d'un cas de covid-19
- la non facturation des repas qui ne seraient pas pris pour le motif de confinement d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Par ailleurs, Mme Le Maire informe les conseillers que Mme Périchon, ATSEM à l'école est de nouveau en arrêt de travail.

## BATIMENTS

### 13- *Guillermier : devis pour dalle de béton*

M. Dumas informe les conseillers que l'entreprise Spindler a réalisé 2 devis pour les 87m<sup>2</sup> de dalle à réaliser devant le bâtiment :

- dalle béton armé : 6 831 € HT
- dalle béton désactivé : 8 029 € HT

Le conseil municipal se prononce à 13 voix pour le béton désactivé, 1 voix pour le béton armé, 1 abstention.

### 14- *Résidence : changement des filtres VMC*

Lors de l'entretien annuel, le technicien Thermi dépannage a préconisé le remplacement des filtres VMC qui n'ont jamais été changés :

- 8 filtres pour les appartements : 536.80 € HT
- 4 filtres pour les cabinets médicaux : 836 € HT
- 1 télécommande VMC : 230 € HT (remplacement d'une télécommande défectueuse)

Le montant du devis est de 1638.80 €HT. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

M. Dumas précise qu'actuellement 2 appartements de la Résidence sont disponibles : un appartement comprenant 1 chambre et le second de 2 chambres.

**15- Prairie la Poste** : clôture, coût définitif

M. Dumas explique qu'un article avait été omis lors du 1<sup>er</sup> devis. Le coût total de la réfection de la clôture est de 1027.62 € HT.

**16- Salle de judo : proposition du diocèse**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que le diocèse de Lyon, propriétaire de la salle paroissiale souhaite depuis quelques années vendre ce bâtiment. En 2015, la commune a fait une offre d'achat à 15 000€ à laquelle le diocèse n'a jamais donné suite. Aujourd'hui, le diocèse propose de céder ce bâtiment à la commune compte tenu de son historique d'utilisation par la commune pour la somme symbolique de 1 euro.

Mme le Maire propose d'accepter, le conseil municipal accepte : 12 voix pour et 3 abstention

**17- Façade église : date des travaux**

Les travaux se réaliseront de mars à juin 2022.

La demande de subvention auprès du Département sera ajustée en tenant compte des frais de maîtrise d'œuvre.

**18- Travaux divers**

Les travaux des chéneaux de l'abri bus et du bâtiment Lépine sont terminés.

Fibre à l'ancienne école : L'entreprise Bruno Dupuy interviendra début mai afin de faciliter l'installation des boîtiers fibre dans les appartements

Salle des sociétés : l'armoire positive a été livrée ce matin. L'entreprise Créabois devrait intervenir début mai.

## URBANISME

**19- Droit de préemption : parcelle AB 869**

Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

## QUESTIONS DIVERSES

**20- Equipement informatique école et mairie et gestion des données**

Le contrat de location des copieurs mairie et école auprès de société RBI arrive à échéance.

RBI a donc réalisé les 2 propositions suivantes :

2 copieurs couleur + maintenance : 141 €/mois pendant 5 ans

2 copieurs couleur + maintenance : 127 €/ mois pendant 5 ans si souscription au contrat GED

La Gestion Electronique des Documents est un procédé informatisé qui permet d'exploiter, classer et archiver tous les documents de façon dématérialisée, tout en conservant leur originalité et leur valeur légale. Cet outil permet également la recherche de documents à partir d'un procédé à reconnaissance optique des caractères. Les documents peuvent être tamponnés et signés sans impression. Cet outil permet également le télétravail. En cas de non reconduction du contrat les données sont récupérées puisque la commune en reste le propriétaire.

Le coût de cet outil pour 5 utilisateurs et 10 consultants pour 5 ans :

174 € par mois avec maintenance

+ 1 500€ de formation pour 2 jours.

Il s'agit de la réalisation sur place d'un audit de fonctionnement afin de mettre en place une arborescence de classement la plus pertinente et optimale possible.

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de location des photocopieurs et de souscrire à l'outil GED. Le conseil municipal se prononce : 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

**21- Renouvellement des contrats d'assurance**

Mme le Maire explique que nous avons reçu le référent Groupama de la commune. Des nouvelles propositions ont été établies aboutissant à une diminution des cotisations.

**22- Plan de sauvegarde**

Ce plan a été établi par Mme le Maire avec l'aide d'un conseiller Predict Groupama. Ce plan est destiné à permettre de mettre à l'abri la population en cas d'inondation ou de séisme sur la commune. Les risques pour la commune de St Martin d'Estreaux sont très faibles.

**23- Elections de juin**

Elections le 20 et 27 juin. Il y aura 2 bureaux de vote en même temps.

Les personnes qui tiennent le bureau de vote devront être vaccinées ou présenter un test PCR négatif de moins de 48h.

**24- Compte rendu réunion environnement**

M. Marquet a participé à la commission environnement qui prévoit la modification des modes de collecte des ordures ménagères. Les réflexions se poursuivent.

Séance levée à 22h45